



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lomé, Togo, 16 février 2023

Page 1 / 2

Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA)

Mise en œuvre des projets et programmes de la Politique agricole régionale (Ecowap) : travailler en synergie pour une meilleure appropriation et coordination au niveau régional

Dans le cadre de la promotion du travail collaboratif, les réunions des comités régionaux de pilotage des projets et programmes de l'Ecowap de cette année se tiendront en hybride (en ligne et en présentiel à Lomé) du 20 février au 3 mars 2023 sous le leadership de la Commission de la Cedeao.

La mise en œuvre de ces projets et programmes au niveau régional implique principalement les quatre (04) institutions régionales suivantes : les Commissions de la Cedeao et de l'Uemoa, le Cilss et le Coraf avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Pour une meilleure appropriation et coordination au niveau régional, les parties prenantes aux comités de pilotage des projets et programmes ont recommandé en 2019 la nécessité pour les quatre (04) institutions régionales suscitées de promouvoir davantage les synergies institutionnelles et le travail collaboratif dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes de l'ECOWAP, la Politique agricole régionale.

Depuis 2021, la tenue des réunions des comités de pilotage se fait dans ce format. Les discussions s'organisent autour des neuf (09) thématiques prioritaires des projets et programmes que sont : i) élevage et pastoralisme, ii) pêche et aquaculture, iii) productivité et compétitivité agricoles, iv) adaptation aux changements climatiques et agroécologie, v) environnement, forêts et conservation de la biodiversité, vi) gestion des pesticides, lutte contre les ravageurs des plantes et SPS, vii) résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle, viii) employabilité des jeunes et ix) renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles.

Pour 2023, les conclusions des discussions préalables des comités techniques de suivi des projets et programmes tenus du 26 au 30 septembre 2022, devraient faciliter i) la validation des rapports d'activités de 2022 de chaque projet ou programme, ii) la validation des propositions de plans de travail et budget annuel (PTBA) de 2023 de chaque projet ou programme, iii) l'analyse de l'état de mise en œuvre des recommandations des comités de pilotage de 2022 et enfin iv) la proposition de nouvelles recommandations et les échanges sur les synergies, convergences et complémentarités entre projets/programmes intervenant dans la même thématique.

La cérémonie d'ouverture sera présidée par la Commissaire de la Cedeao en charge des Affaires économiques et de l'Agriculture, Madame Massandje Litsé Touré. Elle sera marquée par un panel introductif qui permettra d'interpeller les principales organisations intergouvernementales de la région sur les enjeux de sécurité alimentaire et nutritionnelle.



Lomé, Togo, 16 février 2023

Page 2 / 2

Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA)

Pour la Commissaire de la Cedeao en charge des Affaires économiques et de l'Agriculture, au-delà du renforcement des synergies, les Comités de pilotage nous rappellent que le contexte actuel de crises multisectorielles (insécurité civile et sanitaire, changements climatiques, dégradation continue des terres cultivables, raréfaction des ressources, conflit russo-ukrainien, etc.) ne nous laisse pas le choix que de travailler ensemble, conjuguer les efforts et mutualiser les ressources pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nos concitoyens et concitoyennes.

C'est en cela que réside tout le sens de la Politique agricole régionale (ECOWAP) adoptée en 2005 et révisée en 2015.

-----FIN-----

Pour plus d'information, veuillez contacter :
Service de Communication de l'ARAA

Téléphone : +228 22 21 40 03 – Courriel : communications@araa.org **CC** fdabire@araa.org

Twitter: ARAA_CEDEAO – Facebook: araaraaf
www.araa.org

L'ARAA : Nourrir l'Afrique de l'Ouest

La création de l'ARAA par la Cedeao par règlement en août 2011 puis son lancement officiel et son installation en septembre 2013 à Lomé au Togo s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de la Politique agricole régionale (Ecowap) adoptée en janvier 2005 net révisée en 2015. Elle relève, par ailleurs, de la nécessité de créer des structures opérationnelles dotées d'une autonomie de gestion administrative et financière pour coordonner la mise en œuvre des projets et programmes de la Politique agricole régionale.

Le mandat de l'ARAA est d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à la mise en œuvre de la Politique agricole régionale en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées. La Politique agricole régionale vise une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agrosylvopastorales et halieutiques avec l'implication active du secteur privé.

Ainsi, les 300 millions de citoyens de l'espace Cedeao pourront s'approprier la nouvelle Vision de la Cedeao, celle d'une "**Cedeao des Peuples : Paix et Prospérité pour tous**" d'ici à 2050.